

VISITES DE PRÉVENTION INCENDIE DANS LES RÉSIDENCES

Suite à l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques incendie, la Municipalité du Village d'Ayer's Cliff a l'obligation de procéder, à partir de l'année 2008, à des visites de prévention incendie pour toutes les résidences, les commerces et les industries situés sur son territoire.

Pour ce faire, la Municipalité a mandaté la firme GPI pour sensibiliser les gens aux risques d'incendie, pour rappeler les conseils d'usage et pour constater les anomalies. Les préventionnistes de la firme GPI, lorsqu'ils se présenteront pour une visite, seront toujours bien identifiés.

L'imprudence demeurant toujours la principale cause des incendies qui se produisent à la maison, les visites de prévention dans les résidences visent :

- à promouvoir auprès de la population des gestes préventifs pour éliminer les risques d'incendie à la maison ;
- à mieux faire connaître la réglementation municipale en matière d'incendie et à vérifier, le cas échéant, dans quelle mesure les gens s'y conforment ;
- à faire ou à mettre à jour un portrait des risques d'incendie auxquels le service d'incendie peut être confronté (propane, produits inflammables, poêle à bois, etc.).

Les points à vérifier lors de la visite de prévention sont les suivants :

- Les avertisseurs de fumée : les avertisseurs de fumée font l'objet d'une réglementation municipale. A l'occasion de la visite, tous les avertisseurs de fumée devront être vérifiés.
- Les avertisseurs de monoxyde de carbone : les sources de monoxyde de carbone étant nombreuses, il est recommandé d'installer des avertisseurs de monoxyde de carbone.
- Les installations électriques : plusieurs incendies peuvent être évités par quelques précautions simples, une installation adéquate et une utilisation prudente des appareils électriques.
- Les appareils de chauffage : les incendies causés par les appareils de chauffage, permanents ou d'appoint, sont souvent le résultat d'une installation inadéquate, d'une mauvaise utilisation et du manque d'entretien du système de chauffage ou de la cheminée.
- Les autres vérifications, telles les articles de fumeur, les extincteurs portatifs, le propane et l'entreposage des produits inflammables, les appareils de cuisson.

Le préventionniste pourra aussi vous donner des conseils au sujet du plan d'évacuation et vous inciter à les mettre en pratique.